

BULLETIN D'INFORMATION N°7

Séance du Conseil Municipal du 18 décembre

1) SIVU des berges du Béz et de l'Ouzom :

- Suite au transfert du secrétariat du SIVU, de la mairie d'Asson à celle de Nay, les membres du SIVU ont proposé de déplacer également le Siège Social. Le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix pour, une contre et 5 abstentions.
- D'autre part, le Conseil accepte à l'unanimité de recevoir de la part du Syndicat la somme de 1.000 € en contrepartie du travail assumé par le secrétariat de la mairie d'Asson du 1^{er} janvier au 30 juin.
- Problèmes d'embâcles sur les cours d'eau : les travaux d'enlèvement de ceux-ci pourraient bénéficier d'une subvention de 50 % par le biais du SIVU des berges du Béz et de l'Ouzom. Il est décidé d'en faire la demande.

2) Augmentation de loyers :

A l'occasion du changement de locataires, il est décidé à l'unanimité de porter le loyer d'un T4 de l'ancienne mairie à 443,25 € et celui du T3 de l'ancienne grange à 454,82 €.

3) Renouvellement de concession de captage de source :

La convention par laquelle les communes d'Arthez-d'Asson et d'Asson autorisent la Société Daniel à capter une source en amont de la carrière, est reconduite pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009 sur une base de 100 m³ par jour et ce à titre gracieux.

Accord à l'unanimité .

4) Réparation de l'ascenseur de la mairie :

Les travaux nécessités par un sinistre dû à un orage, ont été pris en charge par l'assurance. Le Conseil autorise M. le Maire à encaisser un chèque de 1.052,48 € émis par AXA Assurances .

5) Modification du PLU :

Il est décidé à l'unanimité de passer une convention avec l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) afin d'utiliser leur Service d'Urbanisme. Ce service aura en charge la préparation et le suivi du dossier de modification du PLU, en relation avec la Commission Urbanisme de la commune. Pour 21 demi-journées de travail, la prestation s'élèvera à 4.809 € .

6) Recensement de la population :

Il aura lieu sur notre commune du 15 janvier au 15 février.

M. le Maire propose le recrutement de 4 agents recenseurs qui se partageront les 5 districts déterminés par l'INSEE. La rémunération nette représente un total de 3.760 € et sera répartie en fonction du district couvert par chacun des agents.

Nous vous demandons de bien vouloir réserver le meilleur accueil à Mesdame Marie-Pierre Birou, Sandrine Canton-Bacara, Nadège Carrierbe et Léonie Lacau.

7) Baccades :

Certains éleveurs non adhérents au Groupement Pastoral d'Asson paient directement à la commune l'utilisation des estives communales. Il est décidé à l'unanimité de reverser ces sommes au Groupement Pastoral

Quelques infos...

- Coupes de bois :

La commune va procéder à des ventes de bois.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

- Lou Tems de Bibe :

Monsieur Jean-Marie FRECHOU a été élu nouveau président de l'association en remplacement de Madame Jeanne GASSIE.

- Voirie :

Vous avez malheureusement pu constater que certaines portions de voies sont dégradées (intempéries, travaux en cours).

Dès que la météo le permettra, la suite du programme de réfection sera mise en route. Soyez patients !

Internet haut débit :

Le Conseil Général s'est engagé à résorber les zones « blanches » (non couvertes par le haut débit). Aussi, nous invitons les personnes ayant des problèmes de connection à se faire connaître à la Mairie.

- Communauté de Communes de la Vath Vielha :

- Pierre SAUBATTE a été élu vice-président de la CCVV, en charge de la commission « Aide aux personnes ».

- Déchetterie : la commune d'Igon ayant décidé de ne pas recevoir la nouvelle structure sur son territoire, une autre solution est à l'étude sur Asson. La décision devrait être prise prochainement.

- Une réunion a eu lieu dernièrement au Centre Multiservices de Nay à l'initiative du Conseil Général et du Dr Michel MAUMUS, président de la Commission Environnement et Développement Durable, en partenariat avec la « mission Pêche 64 ». Notre commune est concernée par un plan d'aménagement touristique (PAN).

- Piscine : la gestion a été attribuée à la Société COM-SPORTS.

- Agenda :

Vous avez trouvé sous ce pli un agenda 2009. Réalisé par la Société Média Diffusion Conseil, il est entièrement financé par les annonceurs.

Vous y trouverez, outre leur publicité, de nombreux renseignements pratiques et une partie concernant l'Histoire de notre commune. Nous espérons qu'il vous rendra service tout au long de l'année.